



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

11^{ème} Commission

N° CP-2019-10-11-1

Service instructeur

DEAA - service prospective et politique
européenne

Service consulté

STRATÉGIE OR CONVENTIONS POUR ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES

Résumé : Dans le cadre de la Stratégie « OR », il est proposé de signer des conventions pour échanges de fonctionnaires avec les Villes de Breisach-am-Rhein et de Freiburg, sur le modèle de la convention signée avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald.

Le principe de l'élargissement des conventions d'échanges à d'autres collectivités a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme, réunie le 3 mai 2019.

Les Villes de Breisach et Freiburg ont été sollicitées pour la signature d'une convention pour échanges de fonctionnaires avec le Département, à l'image de la collaboration existant dans ce domaine avec le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, le Landkreis Lörrach et le Regierungspräsidium Freiburg.

Les deux collectivités allemandes ont répondu favorablement à cette sollicitation.

Ces conventions permettront à des fonctionnaires allemands des Villes de Breisach-am-Rhein et Freiburg et à des fonctionnaires français du Département de passer de 1 à 5 jours dans un service de la collectivité située outre-Rhin. L'enjeu de ces échanges est de permettre à des agents de chaque collectivité de découvrir le fonctionnement quotidien de l'autre, d'échanger sur leur savoir-faire et leurs méthodes de travail, ainsi que d'améliorer leur maîtrise de la langue du voisin tout en nouant des relations interpersonnelles fructueuses avec des agents de l'autre pays.

La stratégie OR – Oberrhein / Rhin supérieur prévoit, dans le cadre de l'objectif 1 « *Apprendre et connaître les langues : les outils d'une identité rhénane renforcée* », de faire du Département une collectivité exemplaire en matière de bilinguisme, notamment en développant des échanges de fonctionnaires avec ses partenaires allemands.

Le principe de l'élargissement des conventions à d'autres collectivités a fait l'objet d'un avis favorable des membres de la Commission « Actions, Relations internationales et promotion du bilinguisme » (11^{ème}), réunis le 3 mai dernier.

Concernant la convention avec la Ville de Freiburg, la version qui sera soumise à la signature des parties pourra être légèrement différente de celle jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les deux conventions pour échanges de fonctionnaires jointes en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer la convention avec la Ville de Breisach,
- de m'autoriser à signer la convention avec la Ville de Freiburg et le cas échéant à procéder à des modifications mineures, sans conséquence sur ses principales caractéristiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT